



## PARQUETEUR (H/F)

L'aspect du sol attire l'œil de tout un chacun, que ce soit celui d'un immeuble professionnel ou d'un bâtiment d'habitation.

Si contribuer à son embellissement t'intéresse, le métier de parqueteur s'offre à toi.

---

A partir de divers éléments en bois, tu poseras des parquets de figures variées dans les habitations, les restaurants, les bureaux. Avant de poser le parquet, tu vérifieras le plancher en plâtre, tu l'égaliseras et le nivelleras si nécessaire.

Par la suite, tu colleras les panneaux de parquet sur le plancher ou tu les fixeras par des clous sur fond en bois. Il conviendra ensuite que tu ponces et polisses la surface et vitrifies les pores du bois à l'aide d'une matière plastique transparente qui protégera le parquet et en garantira en même temps un entretien facile.

Dans le cadre de travaux de rénovation d'anciennes maisons, tu accompliras une mission très importante, en assurant l'entretien, la réparation ou une nouvelle pose de l'ancien parquet. Aussi, les pavages en bois et la pose de revêtements de sol en plastique et en textile feront partie intégrante de tes tâches.

---

### TACHES

- + Avoir de bonnes connaissances en mathématiques ;
  - + Concevoir et poser des planchers en bois ;
  - + Entretien des parquets ;
  - + Poncer et vitrifier des parquets ;
  - + Restaurer des parquets ;
  - + Poser des revêtements de sol en plastique et en textile ;
  - + Manipuler et entretenir des outils et des machines.
- 

### PROFIL

### **Si tu souhaites exercer ce métier, tu dois :**

- + Avoir de solides connaissances techniques ;
  - + Être habile de tes mains ;
  - + Savoir imaginer un aménagement dans l'espace ;
  - + Être capable de faire face à des charges de travail supplémentaires.
- 

## **FORMATION**

Les diplômes préparant à la profession sont le DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle) et le CCP (Certificat de Capacité Professionnelle).

---

### **FORMATION DAP**

Le diplôme préparant à la profession est le DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle).

Les conditions d'accès minimales à la formation menant au DAP dans ce métier sont une 9<sup>e</sup> pratique réussie et un avis favorable de la part du conseil de classe (décision de promotion).

La formation menant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) dans cette profession s'étend sur 3 années. Elle est réalisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante » :

- + se déroule donc d'une part dans une entreprise et
  - + d'autre part dans un lycée technique.
- 

### **FORMATION CCP**

#### **Conditions d'admission :**

- + être âgé de 15 ans au moins au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours ;
- + avoir réussi au moins 18 modules en classe de 9<sup>e</sup> MO ou avoir fréquenté une classe IPDM. La formation menant au CCP s'étend sur trois ans. Elle est organisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante ».

La formation se déroule d'une part dans une entreprise (formation pratique) et d'autre part dans un lycée technique (formation théorique) suivant les horaires et programmes prévus par un règlement grand-ducal.

Après l'obtention du certificat CCP, il est admis en classe de 11e de la formation menant au DAP dans la même profession. Il est donc possible d'entamer cette formation dans le cadre de l'apprentissage pour adultes.

---

## **ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PROPOSANT UNE FORMATION**

Lycée Technique d'Esch-sur-Alzette (LTE) | tél: 55 95 45 - 205 | [secretariat@lte.lu](mailto:secretariat@lte.lu) | [www.lte.lu](http://www.lte.lu)

---

## INDEMNITES D'APPRENTISSAGE (INDICE 794.54)

L'apprenti touche mensuellement  
une indemnité d'apprentissage de  
son patron formateur.

### Règlement grand-ducal du 15 juillet 2015

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle;
2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social (INDICE 794.54)

#### Formations qui mènent au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)

Profession :	Parqueteur (H/F)
Brut :	Mensuel
Avant projet intégré intermédiaire	883,05 €
Après projet intégré intermédiaire	1324,50 €

#### Formations qui mènent au certificat de capacité professionnelle (CCP)

Profession :	Parqueteur (H/F)
Brut :	Mensuel
1 <sup>ère</sup> année	551,89 €
2 <sup>ème</sup> année	883,05 €
3 <sup>ème</sup> année	1103,77 €

## BREVET DE MAITRISE ET FORMATION CONTINUE

### INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES BREVET DE MAITRISE

Chambre des Métiers,  
tél. : 42 67 67 1  
ou [brevet.cdm.lu](http://brevet.cdm.lu)

### INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES OFFRE DE FORMATION CONTINUE

Chambre des Métiers,  
tél. : 42 67 67 1  
ou [www.cdm.lu](http://www.cdm.lu)